

Centre Hospitalier de Valenciennes

DECISION n°8684

Nomination du délégué à la protection des données du Centre Hospitalier de Valenciennes

Le directeur général du centre hospitalier de Valenciennes et de Fourmies, en sa qualité de directeur desdits établissements, et en tant que directeur de l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du Hainaut-Cambrésis

Vu règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et notamment ses articles 37 et suivants

Vu le code de la santé publique et notamment son article L6143-7

Vu le code de la fonction publique

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Vu le décret n° 88-976 du 13 octobre 1988 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires hospitaliers, à l'intégration et à certaines modalités de mise à disposition

Vu le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire

Vu la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) du Hainaut-Cambrésis en date du 11 juillet 2016

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé du 14 avril 2023,

Vu l'avenant à la convention constitutive du GHT signé en date du 8 juin 2023 actant le nouveau périmètre à 10 établissements

Vu l'arrêté de Madame la directrice générale du centre national de gestion en date du 12 juillet 2023 nommant Monsieur Nicolas SALVI en qualité de directeur du centre hospitalier de Valenciennes et du centre hospitalier de Fourmies à compter du 1er septembre 2023,

Vu la décision de recrutement de M. Jordy PANZA, Ingénieur Hospitalier, au sein du centre hospitalier de Valenciennes à compter du 02/05/2023 et son affectation sur le poste de Délégué à la Protection des Données

DECIDE

Article 1 : M. Jordy PANZA, Ingénieur Hospitalier, est renouvelé dans ses missions de Délégué à la Protection des Données du centre hospitalier de Valenciennes et du Groupement Hospitalier de Territoire du Hainaut-Cambrésis.

Article 2 : L'adresse électronique de M. Jordy PANZA est dpo@ch-valenciennes.fr

Article 3 : La présente décision fait l'objet, sans délai, d'une publication au recueil des actes administratifs, d'un affichage public dans les locaux de l'établissement ainsi que sur son site.

Article 4 : Cette nomination peut être dénoncée à tout moment par le directeur, sans préavis.

Fait à Valenciennes, le 11 octobre 2023

Le Directeur Général

Nicolas SALVI

